



**DESTINATAIRE :** Fournisseurs de SE également chargés du SEÉ

**EXPÉDITEUR :** Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

**DATE :** 22 juillet 2011

**OBJET :** Erreur technique dans les rapports de rendement  
n<sup>os</sup> 10 et 11 des SE

---

## OBJECTIF

Le présent bulletin vise à offrir aux organismes de Services d'emploi qui ont signé un contrat avec le ministère afin d'assurer la prestation du Service d'emplois été (SEÉ) des renseignements à propos d'une erreur technique survenue lors de la production du Rapport 10 – Qualité des services et du Rapport 11 – Qualité des services en détail. Ces organismes devront recourir à une autre source d'information pour les aider à soumettre le Rapport trimestriel d'étape et d'ajustements (RTEA) pour le premier trimestre de 2011-2012.

## DÉCLARATION INCORRECTE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS À CERTAINS ATELIERS DES SE

Le ministère a découvert qu'une erreur technique est survenue dans les rapports n<sup>os</sup> 10 et 11 à l'intention des organismes qui dispensent des services d'emploi et qui sont chargés d'assurer la prestation du Service d'emplois été (SEÉ). Plus précisément, le nombre de participants aux séances d'information des SE, ainsi que le nombre combiné de participants aux ateliers des SE et du SEÉ sont inexacts.

Le ministère travaille activement à régler ce problème, après quoi il produira à nouveau tous les rapports de rendement concernés. Vous pourrez trouver les versions corrigées des rapports de juin 2011 sur le site Web des rapports des fournisseurs de services du SIEO.

Les organismes de prestation de SE qui dispensent aussi le SEÉ pourront obtenir le nombre exact de participants aux séances d'information des ateliers en consultant les rapports Toutes les données – R et I des SE (n<sup>o</sup> 15A). Ces chiffres devraient servir à appuyer l'analyse et la soumission des rapports de rendement pour le RTEA du 1<sup>er</sup> trimestre.

**Tous les organismes de SE devraient noter que la date limite pour la soumission des RTEA du 1<sup>er</sup> trimestre demeure le vendredi 22 juillet 2011.**

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi ou en formation.